

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BUOUX
DU JEUDI 25 OCTOBRE 2012

DELIBERATION N° 12 - 24

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation : 17.10.2012

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de votants : 9

L'an deux mille douze, le jeudi 25 octobre à 18 heures, le Conseil Municipal de BUOUX, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Alain CAYLA, Maire.

Présents : M.M. Cayla, Morard, Roux, Boyer, Chazine, Chabaud Claude, Ducloux, Leporati et Barthélémy.

Absents : M. Hervé Planchon et Marc Chabaud

A été élu secrétaire : M. Philippe Roux

OBJET : RETRAIT DU SCOT DU PAYS D'APT DE LA COMMUNE DE GORDES
--

Le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération N° 2012/IV/03 du Comité Syndical, en date du 30 août 2012, le Syndicat Mixte pour la création et le suivi du *Schéma de Cohérence Territoriale* (SCOT) du Pays d'Apt a approuvé le retrait de la Commune de Gordes.

Par délibération N° 12/12 du 10 avril 2012, la Commune de Gordes a sollicité son retrait du Syndicat Mixte pour la création et le suivi du SCOT du Pays d'Apt

Par bordereau d'envoi du 19 octobre 2012, le Syndicat Mixte pour la création et le suivi du SCOT du Pays d'Apt a invité les communes membres de syndicat mixte à se prononcer sur ce retrait.

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au conseil municipal de se prononcer à compter de la notification de la délibération de l'organe, dans un délai de trois mois, sur le retrait de la Commune de Gordes du Syndicat Mixte pour la création et le suivi du SCOT du Pays d'Apt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve, le retrait de la Commune de Gordes du Syndicat Mixte pour la création et le suivi du SCOT du Pays d'Apt, à compter du 1^{er} janvier 2013

Ainsi fait les jour, mois et an susdits.
Ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire, Jean – Alain CAYLA,

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le :
Publication du :